

n° 93_2022DEL
Nomenclature n° 7153

Nombre de membres : 27
Présents : 20
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 045-214501736-20221220-93_2022DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le neuf novembre deux mille vingt et deux, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents :

Mme Sophie HÉRON, M. David PIANTONE, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, Mme Valérie VILLERET, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY arrivée 20h50, M. Brice LE BONNIEC, M. Denis ROUET, Mme Edwige CHOURAQUI, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Cristina DRAGOMIR, Mlle Julie GOUSSU, Mme Christine LEFÈVRE, Mme Josette GUILLEMIN, M. Jérôme POITOU, M. Ulrich PADONOU.

Absent excusé :

Mme Marielle LAMBERT procuration donnée à Mme Sophie HÉRON,
Mme Cédeline BLANCHON procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD,
M. Clément RIGAL, procuration donnée à M. Alain MARGUERITTE,
M. Alexandre RADIN procuration donnée à Mme Christine LEFÈVRE,
M. David BALANGÉ,
M. Julien JEROME,
M. Fabrice POUPET procuration donnée à M. David PIANTONE.

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



93-2022DEL- VOTE DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur l'actualisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Considérant l'inflation des prix à la consommation de 6,2 % en novembre 2022, il est proposé de faire évoluer la grille tarifaire de la manière suivante :

- Des prix liés aux consommations en stabilité, conformément à l'engagement de ne faire évoluer les tarifs qu'une fois le rendement du réseau durablement stabilisé ;
- Des prix liés aux prestations annexes revus conformément à l'évolution de l'inflation.

		2020 - 2021	2022	Tarifs 2023
Eau	Abonnement	34,94 €	34,94 €	37,11 €
	Consommation par m3	1,06 €	1,06 €	1,13 €
	Location de compteur ø15	9,48 €	9,48 €	10,07 €
	Location de compteur ø20	10,13 €	10,13 €	10,76 €
	Location de compteur ø30	19,69 €	19,69 €	20,91 €
	Location de compteur ø40	19,69 €	19,69 €	20,91 €
	Location de compteur ø60	19,69 €	19,69 €	20,91 €
	Location de compteur ø80	19,69 €	19,69 €	20,91 €
Assainissement	Abonnement	31,55 €	31,55 €	33,51 €
	Consommation par m3	1,92 €	1,92 €	2,04 €
	Participation à l'ass. coll.	Voir délibération du 20/06/2018		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 93_2022DEL
Nomenclature n° 7153

Nombre de membres : 27
Présents : 20
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 045-214501736-20221220-93_2022DEL-DE

		2020 - 2021	2022	Tarifs 2023
Branchement simple (forfait)	de 15 à 20	1 942,50 €	1 942,50 €	2 496,89 €
	de 30	2 136,75 €	2 136,75 €	2 696,58 €
	de 40	2 352,00 €	2 352,00 €	2 917,86 €
	de 60	sur devis		
	de 80			
Changement compteur (en cas de gel ou destruction)	de 15 à 20	157,50 €	157,50 €	311,91 €
	de 30	315,00 €	315,00 €	473,82 €
	de 40	420,00 €	420,00 €	581,76 €
	de 60	682,50 €	682,50 €	851,61 €
	de 80	1 050,00 €	1 050,00 €	1 229,40 €
Déplacement compteur du domaine privé vers le domaine public (demande du propriétaire)		420,00 €	420,00 €	581,76 €
Contrôle des installations (test au colorant pour vérification du raccordement)		52,00 €	52,00 €	56,77 €
Contrôle des puits, forage, récupération d'eau de pluie et frais de fermeture ou ouverture de compteur		52,00 €	52,00 €	56,77 €
Pour information	Taxe pollution	0,23 € /m3	0,23 € /m3	0,23 € /m3
	Taxe modernisation	0,15 € /m3	0,15 € /m3	0,16 € /m3

Après avis favorable de la commission Finances et Cadre de Vie du 12 décembre 2022, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessus.

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 19 décembre 2022
Le 1^{er} adjoint au Maire,

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



David PIANTONE



Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :
Le 1^{er} adjoint au Maire,

